

Cote du document: EB 2015/115/R.7
Point de l'ordre du jour: 6 a) ii)
Date: 4 août 2015
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Rym Ben Zid
Chargée de programme de pays
téléphone: +257 2220 6034
courriel: r.benzid@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

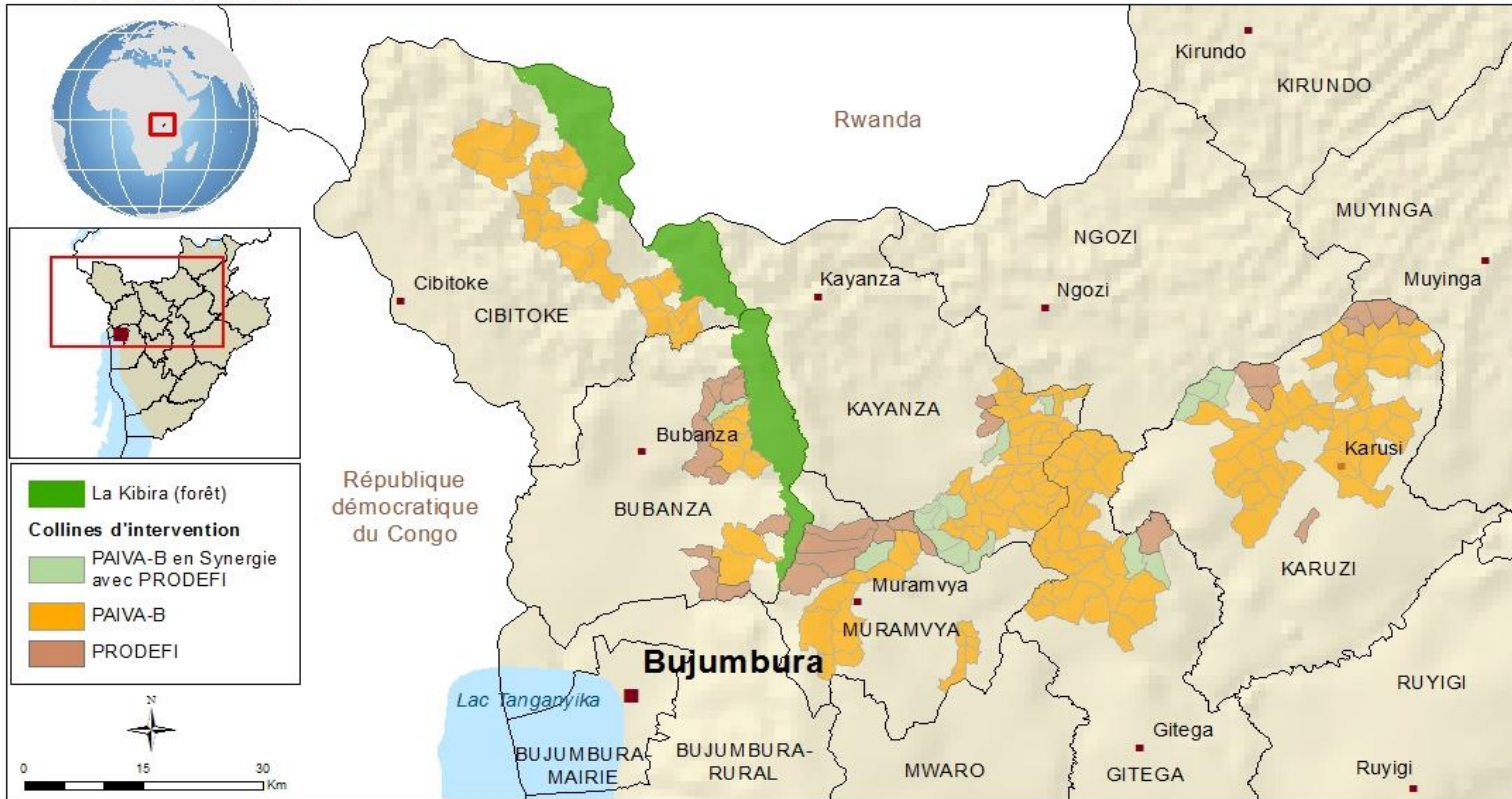
Conseil d'administration — Cent quinzième session
Rome, 15-16 septembre 2015

Pour: Approbation

Burundi

Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricole du Burundi

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 21-07-2014

Carte de la zone du projet

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire sous la forme d'un don à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (PAIVA-B), telle qu'elle figure au paragraphe 23.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (PAIVA-B)

I. Contexte

1. Le présent mémoire a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire, sous la forme d'un don au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette d'environ 20 millions d'USD (équivalent à 14,25 millions de DTS), en faveur du Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles (PAIVA-B), que le Conseil d'administration a approuvé en avril 2009 et qui est entré en vigueur le 21 juillet de la même année, ses dates d'achèvement et de clôture étant fixées, respectivement, au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2018. Ce don supplémentaire permettra de renforcer des composantes, sous-composantes et activités originelles du PAIVA-B, contribuant ainsi à en étendre la portée et à renforcer les volets concernant l'adaptation au changement climatique.
2. Le don initial de 9 300 000 DTS a été approuvé par le FIDA pour l'exécution d'un projet couvrant les provinces de Gitega, Karuzi, Cibitoke, Kayanza, Bubanza et Muramvya. Ces six provinces figurent parmi les plus densément peuplées du pays (en particulier celles de Gitega et Kayanza), d'où une forte pression sur les terres agricoles. Elles connaissent de ce fait des périodes de déficits alimentaires conduisant à une certaine insécurité alimentaire.
3. Le FIDA et le Gouvernement burundais ont décidé qu'un montant de 20 millions d'USD provenant du cycle 2013-2015 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) devrait être affecté à la couverture des besoins du projet en fonds supplémentaires pour étendre la zone d'intervention à l'intérieur des provinces initialement ciblées et reproduire les activités qui se sont avérées rentables et qui ont contribué à augmenter le revenu des ménages, et pour compléter les activités déjà mises en œuvre par le PAIVA-B dans les communes ciblées.

II. Justification et raison d'être

4. Suite à la mission d'examen à mi-parcours effectuée au Burundi du 4 au 22 novembre 2013, le gouvernement et le FIDA ont déployé tous leurs efforts aux fins de la mobilisation de fonds supplémentaires pour aider le projet à atteindre ses objectifs.
5. Ces fonds mis à disposition doivent servir à financer des activités en complément des activités définies dans la deuxième phase du projet PAIVA-B (2014-2015), telles que présentées dans le rapport d'examen à mi-parcours, à exécuter les activités prévues dans le but d'atteindre les objectifs quantitatifs du projet et à reproduire les activités rentables. Les éléments suivants sont à considérer: i) les activités réalisées dans les quatre premières provinces seront consolidées et complétées; et ii) le projet mettra en œuvre les activités réalisées dans les deux dernières provinces (Bubanza et Muramvya) en élargissant les superficies aménagées sur les bassins versants.

6. Le PAIVA-B vise à consolider les acquis du Programme de relance et développement du monde rural (PRDMR) mis en œuvre dans la même zone d'intervention et désormais clôturé. Dans le rapport de conception du PAIVA-B, la mise en œuvre du projet prévoyait le démarrage des activités dans les provinces de Gitega et Karuzi, puis une extension des activités du projet à deux autres provinces, Kayanza et Cibitoke. Le financement supplémentaire permettra d'étendre le projet à deux autres provinces (Bubanza et Muramvya) et également de compléter les activités qui n'ont pas encore été mises en œuvre dans les quatre provinces initiales afin d'en d'optimiser les effets et l'impact.
7. La sélection des deux premières provinces avait été effectuée sur la base d'une série de critères, notamment l'existence de marais, l'incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, l'acuité des problèmes fonciers. La commune, puis la "colline" au niveau local sont considérées comme des unités spatiales, base de la planification et programmation de la mise en œuvre des activités. C'est également sur ces bases que les activités des autres provinces ont été sélectionnées puis mises en œuvre.
8. La zone concernée du projet fait face à un certain nombre de contraintes. On enregistre des perturbations climatiques caractérisées notamment par les phénomènes suivants: i) l'absence ou l'insuffisance des pluies se traduisant par des périodes de sécheresse de plus en plus longues (jusqu'à six mois dans l'année au lieu de trois à quatre mois normalement); ii) des pluies trop abondantes provoquant des inondations surtout dans les bas-fonds et marais aménagés ainsi que l'érosion des terres de colline dont la fertilité ne cesse de se dégrader; iii) la tombée de pluies accompagnées de vents trop violents ou de grêle abondante qui occasionnent de nombreux dégâts sur les cultures; iv) la dégradation du couvert végétal et du couvert forestier dans les zones les plus élevées compte tenu de l'extension des zones de culture; v) les capacités limitées des groupements précoopératifs et des organisations paysannes dans la gestion des aménagements; et vi) le faible niveau de transformation et de commercialisation des produits agricoles, limitant ainsi la part de la valeur ajoutée obtenue par les producteurs.
9. La poursuite du PAIVA-B grâce au financement supplémentaire se justifie par la nécessité de lever les contraintes qui entravent la croissance dans le secteur tout en mettant en place les conditions favorables à l'intensification agricole dans les principaux bassins de production des six provinces concernées. Afin d'accorder suffisamment de temps à la levée desdites contraintes, l'octroi du financement supplémentaire sera assorti d'une prorogation d'un an des dates d'achèvement du projet et de clôture du don.

III. Description du projet

10. Les composantes qui bénéficieront du financement supplémentaire sont les suivantes:
 - i) le renforcement du capital productif avec l'extension des aménagements des bassins versants et l'adoption de techniques appropriées pour la gestion durable des terres et des eaux; ii) la valorisation des produits agricoles et l'accès au marché, y compris la création de centres de collecte de lait secondaires, de mini-laiteries, d'unités de décorticage de riz pour la production de riz de qualité ainsi que des unités de stockage; et iii) la coordination et la facilitation du projet. Par rapport aux objectifs quantitatifs établis à mi-parcours: i) la superficie de bassins versants à aménager augmentera de 20 000 hectares (ha) environ et celle des marais à aménager et à réhabiliter de 661 ha; ii) la recapitalisation consistera à distribuer 2 500 génisses supplémentaires dans le cadre de la Chaîne de solidarité communautaire bovine; iii) 12 centres de collecte de lait supplémentaires seront installés; et iv) le volume de riz stocké et transformé augmentera de 30% et celui du lait et du riz commercialisés d'au moins 10%.
11. Les activités initiées dans les provinces de Gitega, Karuzi, Cibitoke et Kayanza seront complétées pour optimiser les effets et rester cohérent avec l'approche de

concentration dans des zones intégrant les marais et les bassins versants qui les surplombent. Ces activités seront étendues aux provinces de Bubanza et Muramvya. Des synergies seront établies avec les activités réalisées par le Programme de développement des filières (PRODEFI) quand il intervient dans les mêmes communes que le PAIVA-B afin de rationaliser l'utilisation des ressources dans le cadre de la restructuration du programme de pays en cours¹.

12. Le projet a atteint 62 000 ménages environ entre 2009 et 2013. Grâce au financement supplémentaire, le nombre de ménages bénéficiaires va augmenter, passant à environ 103 000 ménages. Les femmes et les jeunes seront ciblés de la même manière que durant les périodes 2009 et 2013, notamment par les activités de renforcement des capacités, d'accès au microcrédit dans les groupes de caution solidaire constitués et, la Chaîne de solidarité communautaire bovine.

IV. Planification et suivi-évaluation

13. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du PAIVA-B, un exercice de budgétisation axée sur les résultats a été conduit. Cet exercice a consisté à aligner la structure du cadre logique sur celle du tableau de coûts. Cette approche a été adoptée lors de la formulation du financement supplémentaire et aura des conséquences sur la gestion du projet: i) le tableau de coûts a été réalisé sur la base des résultats à atteindre; ii) les conventions avec les prestataires de service seront établies sur la base des résultats à atteindre et des budgets associés inscrits dans le tableau de coûts; iii) les plans de travail et budgets annuels (PTBA) seront élaborés selon la même structure que le tableau de coûts; iv) il sera plus aisé de lier les indicateurs de suivi physique et de suivi financier puisqu'il sera possible à tout moment d'imputer les dépenses à un résultat donné; et v) cette approche va être consolidée dans le cadre du programme de pays et utilisée dans tous les projets en cours (dans l'examen à mi-parcours à venir du PRODEFI) ou futurs (dans la mise en œuvre du Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso [PNSADR-IM]).

V. Effets et impact directs attendus du projet

14. Les effets et impact directs attendus du financement supplémentaire sont les suivants:
- En matière de production agricole:
 - i) la production additionnelle de 2,5 tonnes de paddy par ha (1 tonne par ha avant aménagement et 3,5 tonnes par ha après aménagement) entraînera une production additionnelle d'environ 1 650 tonnes de paddy pour 661 ha de nouveaux marais dans le cas d'un seul cycle par an. En cas de 2 saisons rizicoles par an, la production additionnelle s'élèverait à 3 300 tonnes de paddy par an;
 - ii) la production additionnelle commercialisée de lait, pour 5 litres en moyenne par vache x 1 600 vaches x 250 jours de lactation/an x 40%, va de 468 tonnes de lait additionnel en 2015 par an à 9 363 tonnes de lait additionnel en 2034 par an en supposant que 40% des vaches importées sont lactantes chaque année;
 - iii) la production additionnelle de fumier est de 4 tonnes de fumier par an par bovin en stabulation permanente (étable cimentée) pour 1 760 bovins, soit 7 040 tonnes de fumier par an;
 - iv) la production des principales cultures vivrières (banane, haricot, maïs) devrait au moins doubler chez les 1 760 bénéficiaires de bovins grâce à l'utilisation du fumier.

¹ Dans ce cadre, une cartographie des activités du PAIVA-B réalisées, planifiées pour 2014 et à réaliser sur le financement supplémentaire a été établie en plus de celles du PRODEFI réalisées et planifiées pour 2014 dans les communes d'intervention communes.

- En matière de stockage-conservation-transformation:
 - i) pour ce qui est du paddy, le décortiquage – avec une unité améliorée de décortiquage permettant l'obtention d'un rendement en riz contenant 12% de brisures vendu à un prix moyen (en francs burundais [FBU]) de 1 500 FBU/kg contre 1 000 FBU/kg pour le riz contenant 25% de brisures – engendrera un chiffre d'affaires supplémentaire, par rapport à une unité de décortiquage traditionnelle, d'au moins 320 millions de FBU;
 - ii) la réfrigération du lait permettra la commercialisation de ce dernier auprès des industriels du lait et des comptoirs, avec une valeur ajoutée d'au moins 200 FBU/litre, soit un chiffre d'affaires additionnel d'au moins 134,4 millions de FBU pour les seules vaches supplémentaires et augmenté d'au moins 1 863 millions de FBU si l'on prend en compte la meilleure valorisation du lait des vaches déjà sur place (3 549) et dont le lait ne pouvait pas encore bénéficier du processus de réfrigération;
 - iii) la mise en place de centres de collecte secondaires et d'un réseau de collecteurs motorisés va permettre de valoriser le lait jusqu'à présent laissé sur l'exploitation dans les communes de Mutaho, Muhanga, Bukinanyana, etc., permettant un chiffre d'affaires supplémentaire d'au moins 580 millions de FBU.

VI. Coût et financement du projet

15. Le montant du financement supplémentaire est de 20 millions d'USD. Le budget du projet est passé de 28 739 200 USD à 53 034 646 USD grâce aux apports suivants:
 - i) un financement supplémentaire du FIDA de 20 000 000 USD; ii) une contrepartie du Gouvernement burundais de 2 785 213 USD, portant le montant global de sa contribution à 6 185 213 USD; et iii) une contribution des bénéficiaires de 1 510 233 USD, portant le montant global de leur contribution à 2 910 233 USD. L'augmentation budgétaire totale faisant l'objet du rapport principal est de 24 295 446 USD. L'Union européenne, le Programme alimentaire mondial et la Coopération canadienne, co-financiers du financement initial, ne participent pas au financement supplémentaire.

Tableau 1
Coûts par catégorie et financeur dans le financement supplémentaire
 (en milliers d'USD)

	<i>Financier 1: FIDA</i>	<i>Financier 2: UE</i>	<i>Financier 3: gouvernement</i>	<i>Financier 4: PAM</i>	<i>Financier 5: Canada</i>	<i>Financier 6: bénéficiaires</i>	<i>Total</i>
Coûts par catégorie et par financeur dans le financement supplémentaire	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
1. Génie civil	6 743	-	-	-	-	1 510	8 253
2. Matériel et équipement	4 746	-	-	-	-	-	4 746
3. Véhicules	344	-	-	-	-	-	344
4. Études et assistance technique	1 057	-	-	-	-	-	1 057
5. Formation	1 002	-	-	-	-	-	1 002
6. Fonds d'appui	1 407	-	-	-	-	-	1 407
7. Prestation de services	2 387	-	-	-	-	-	2 387
8.a. Salaires	1 567	-	-	-	-	-	1 567
8.b. Frais de fonctionnement	618	-	2 785	-	-	-	3 404
9. Non alloué	130	-	-	-	-	-	130
Total	20 000		2 785	-	-	1 510	24 295

Tableau 2
Coûts par composante et par financeur
 (en milliers d'USD)

	<i>Prêt FIDA</i>	<i>Don FIDA</i>	<i>Autres cofinanceurs</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Emprunteur/homologue</i>	<i>Total</i>
Coûts par composante et par financeur dans le financement supplémentaire	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Composante 1. Renforcement du capital productif		10 744		1 510	-	12 254
Composante 2: Valorisation agricole et accès au marché		6 707		-	-	6 707
Composante 3: Coordination et facilitation du projet		2 549		-	2 785	5 334
Total		20 000	-	1 510	2 785	24 295

16. Actuellement le risque fiduciaire global du projet est faible. Toutefois, le système d'audit interne du projet reste à améliorer, ce risque est atténué par l'existence au sein du Ministère de l'agriculture et de l'élevage d'une inspectrice générale chargée d'effectuer au moins une mission par an, par structure, et rendre compte aux autorités. Il est ainsi recommandé de procéder soit à l'amélioration du système d'audit interne du projet soit à une évaluation externe de la qualité du système de contrôle interne ministériel.
17. Au cours de la phase initiale du projet, le taux de décaissement (54,5% au 31 mai 2014 pour le don du FIDA au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette [CSD]) et le taux d'exécution du PTBA pour le don du FIDA ont été satisfaisants. Le décaissement pourrait être accéléré par les mesures prises pour le recrutement des prestataires de services en utilisant une approche de gestion et une approche de budgétisation axées sur les résultats et en mettant à la disposition du projet des ressources humaines supplémentaires. Pour répondre aux besoins fonctionnels du projet, le personnel de gestion financière du projet (effectifs et compétences) devrait être renforcé sur le terrain pour faire un suivi rapproché des activités financières des prestataires.

VII. Innovations et reproduction à plus grande échelle

18. Dans le cadre du financement supplémentaire accordé par le FIDA au PAIVA-B, les activités qui se sont avérées rentables, comme la Chaîne de solidarité communautaire bovine qui augmente le revenu des ménages de manière directe (vente de lait) et indirecte (fumier utilisé sur les cultures vivrières dont la banane), seront reproduites à plus grande échelle. Les aménagements de marais permettront une augmentation de la production rizicole, et l'installation et le renforcement d'unités de transformation de riz gérées de manière professionnelle dans le but d'en améliorer la qualité permettront de le commercialiser à un prix supérieur et de rivaliser avec le riz importé de Tanzanie. En plus de la réfrigération dans les centres de collecte de lait¹, une nouvelle étape de valorisation du lait sera franchie avec la mini-laiterie qui permettra d'augmenter la durée de conservation du lait. Le réseau de collecteurs motorisés permettra de désenclaver les zones excentrées et d'acheminer le lait vers les comptoirs de vente qui seront également créés.

VIII. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement en faveur du projet

19. Une fois approuvé par le Conseil d'administration, l'accord de don sera modifié de manière à prendre en compte le financement supplémentaire octroyé par le FIDA et tout autre changement nécessaire. Les modifications comprennent la prorogation de la date d'achèvement du projet au 30 septembre 2018 et de la date de clôture du don au 31 mars 2019. Ce financement renforce le plan de financement convenu lors de la conception du projet et n'entraîne aucune modification de sa description.

IX. Instruments et pouvoirs juridiques

20. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au bénéficiaire.
21. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
22. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

X. Recommandation

23. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don supplémentaire d'un montant équivalant à quatorze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (14 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

¹ Un des centres de collecte de lait situé dans une zone où le raccordement au réseau électrique n'est pas aisé sera équipé d'un système de captage de l'énergie solaire.